



**Direction des services judiciaires
Cours d'appel de Lyon, Riom,
Grenoble et Chambéry**

CADRE DE REPONSE DU MEMOIRE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Le mémoire technique et environnemental doit respecter les chapitres tels qu'indiqués dans le présent document et ne doit pas dépasser 50 pages maximum, en recto/verso, A4, caractères Arial 12, hors annexes (CV, exemple de documents, etc....)

MEMOIRE TECHNIQUE

Le mémoire technique décrit de manière précise l'organisation, les moyens et la méthodologie que le candidat envisage pour assurer l'exécution des prestations selon les exigences décrites dans le Cahier des Charges. Le mémoire technique présente et détaille au minimum les points demandés ci-après.

1. Qualité de l'organisation proposée pour le marché

Le candidat présente l'organisation qu'il prévoit pour gérer et exécuter le marché. A cet effet, le candidat doit présenter :

- L'organigramme de l'**encadrement opérationnel sur site et hors site et des fonctions supports** : les intervenants doivent être clairement présentés (fonction, missions, expérience, formation) le temps dédié au marché ainsi que leur présence sur site doivent être spécifiée. Pour les fonctions supports seront définis l'intervenant, la fonction, les missions, les responsabilités attribuées, la quotité de travail dédiée au marché.
- L'**équipe opérationnelle** de l'équipe dédiée au marché:
 - **le responsable technique et administratif** : avec la fiche CV (poste/fonction, formations/habilitations, niveau de qualification, années d'expérience) et la description précise de ses actions le candidat doit indiquer le détail du temps affecté au marché par élément de mission). Si le RTA s'appuie sur des équipes supports pour réaliser ses missions, les intervenants devront être identifiés (compétence, temps affecté, missions réalisées). Un tableau récapitulatif des missions et du temps dédié est à fournir.
 - **l'équipe de techniciens/agents techniques affectée au site** (avec le CV de chaque intervenant (poste/fonction, formations/habilitations, niveau de qualification, années d'expérience) et la description précise de leur mission (responsabilités attribuées, niveau d'autonomie, prise de décisions, etc...). Le candidat doit remettre, pour chaque intervenant identifié, la fiche « CV de l'intervenant » présentée ci-après, complétée. Le candidat doit apporter la preuve que l'effectif dédié au site est en mesure de réaliser l'ensemble des prestations demandées.
 - **Sous-traitance envisagée**: en complément des éléments complétés dans le tableau des annexes financières, le candidat décrit précisément quelles prestations sont sous-traitées, les habilitations/qualifications/agréments de chaque sous-traitant.
- **L'organisation sur sites des intervenants** : L'organisation prévue pour respecter les délais, en temps normal et pendant les congés, avec description des modalités de gestion des remplacements (congés, absences non programmées). A cet effet, un planning indiquant la présence sur sites de chaque intervenant est à fournir (planning détaillé par site et par intervenant).
- **L'organisation de l'astreinte 24h/24h** : Les procédures de communication et de traçabilités sont à décrire ainsi que la composition de l'équipe d'astreinte (identification des intervenants du titulaire, des intervenants sous-traitants, etc..) et les moyens techniques affectés.

FICHE - CV DE L'INTERVENANT : (**à fournir pour chaque intervenant**)

Dénomination du poste:	
Missions :	
Formations, qualifications, habilitations et agréments	
Installations techniques prises en charge	
Expériences similaires	
Temps de présence sur site estimé/Quotité de travail dédiée au contrat	
Responsabilités/Autonomie	

2 Cohérence de la stratégie de maintenance

Les éléments suivants doivent être présentés :

- Charge de travail prévisionnelle annuelle : à cet effet, les tableaux « DPGF » doivent être complétés et remis (sous format excel).
- Description détaillée des prestations réalisées par des constructeurs ou des intervenants agréés par les constructeurs.

Les actions réalisées lors des rondes effectuées pendant les permanences techniques doivent être explicitées.

3. Méthodologie

Les éléments suivants doivent être présentés :

- **Modalités de mise en œuvre** du marché : l'ensemble des tâches réalisées dans le cadre de cette période doit être présenté (en distinguant les 2 phases : état des lieux entrant et prise en charge), en décrivant pour chacune d'entre elles les moyens humains et techniques dédiés, le planning de réalisation, les livrables/documents prévus. Un modèle par livrable présenté doit être fourni en annexe du mémoire.
- Les **modes opératoires et procédures** mis en œuvre pour réaliser les prestations dans le respect des exigences de fonctionnement des sites (par exemple : les modalités de gestion des demandes d'intervention, les modalités d'organisation des rondes/inspection et surveillance des installations et ouvrages, les modalités d'organisation de la maintenance préventive, les modalités d'organisation des heures d'aménagements/réparations, les modalités d'accompagnement et de suivi des bureaux de contrôles, modalités d'encadrement des sous-traitants, etc...) ;
- Présentation du **système de gestions des demandes d'intervention**;
- **Description de la traçabilité des prestations** (sur site et sur support numérique) :
 - description détaillée des outils utilisés,
 - la liste des livrables tels qu'ils sont demandés dans le marché indiquant pour chacun d'entre eux les modalités d'accès (un modèle par livrable présenté doit être fourni en annexe du mémoire) ;
- Les **modalités d'organisation des contrôles** des prestations réalisées en interne et des prestations sous-traitées : description du plan de contrôle et autocontrôle prévu ; le plan d'assurance qualité prévu doit également être décrit.
- **Modalités de clôture** du marché : l'ensemble des tâches réalisées dans le cadre de cette période doit être présenté en décrivant pour chacune d'entre elles les moyens humains et techniques dédiés, le planning de réalisation, les livrables/documents prévus.

MEMOIRE ENVIRONNEMENTAL

Le candidat doit, notamment, présenter :

- **Concernant l'objectif d'amélioration de la performance énergétique :**
 - Les modalités de gestion et pilotage mises en œuvre ;
 - Les modalités de gestion de l'eau et les actions prévues afin de maîtriser la consommation d'eau et de garantir la qualité de l'eau,
 - Les modalités de gestion de l'air et les actions prévues afin d'en garantir la qualité,
 - Les actions prévues et les moyens humains dédiés.

- **Les modalités de gestion et d'élimination / valorisation / réemploi des déchets et la traçabilité**

Seules les démarches mises en œuvre dans le cadre de la réalisation des prestations objet du marché sont demandées.